



SITE INTERNET
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 09 / n° 08 / 17 janvier 2007

L'évaluation des enseignements à l'université

Il faut que les professeurs s'en mêlent

Lucie Guillemette

professeure au Département de lettres et communication sociale, membre du conseil d'administration de l'UQTR et vice-présidente aux affaires universitaires du SPPUQTR



Depuis l'automne 2005, le Doyen des études de premier cycle (DEPC) mène un projet pilote visant à évaluer, à chaque session, l'ensemble des cours de premier cycle. Celui-ci a d'ailleurs soumis à la Commission des études, qui s'est réunie en décembre, des amendements à la Politique institutionnelle sur l'évaluation de la qualité des enseignements afin d'en confirmer la pratique.

C'est en 1976 que l'UQTR se dote d'un premier « guide d'évaluation des enseignements » qui sera utilisé pendant près de 20 ans. En 1995, l'Université adopte une première politique d'évaluation accompagnée d'un questionnaire distribué aux étudiants dans les salles de classe. D'emblée, le questionnaire fait problème. Il a plutôt tendance, selon certains, à évaluer le professeur plutôt que son

enseignement. La Direction forme alors un comité, où siège un représentant du Syndicat, afin de valider l'instrument. En 1997, un groupe de spécialistes, sous la direction du professeur Romain Rousseau, propose un nouveau questionnaire qui fait consensus et qui est utilisé sans problème depuis. Le Syndicat avait toutefois mis en garde la Direction de l'UQTR quant à l'utilisation des commentaires anonymes formulés par les étudiants.

En 2002, l'UQTR informatise le processus d'évaluation des enseignements et permet aux étudiants de compléter le questionnaire via son site Internet. Les étudiants sont toutefois obligés de compléter le questionnaire afin d'avoir accès à leurs résultats scolaires. Cette pratique modifie radicalement l'approche, puisque l'étudiant ne signe plus le questionnaire, contrairement à ce qui est prévu à la convention collective des professeurs, et n'appose guère non plus sa signature aux commentaires qu'il peut émettre sur l'enseignement donné.

L'évaluation des enseignements a toujours fait l'objet de critiques et d'analyses. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs spécialistes se sont intéressés à la question. Évalue-t-on l'enseignant ou l'enseignement? L'étudiant dispose-t-il des informations pertinentes et utiles pour porter un jugement sur l'enseignement qu'il reçoit? Le questionnaire est-il scientifiquement acceptable? Le questionnaire a-t-il davantage à voir avec la perception de l'étudiant sur un ensemble de facteurs qu'avec une analyse critique? Les résultats sont-ils validés? etc. De nombreux articles ont été publiés sur le sujet. La conclusion est qu'il n'existe pas encore d'outil parfait et unique qui permette d'évaluer l'enseignement. L'évaluation idéale devrait utiliser plusieurs outils ou sources, dont la perception des étudiants, le



recours à un spécialiste disciplinaire, etc., comme certaines universités s'activent à les mettre en œuvre.

Les universités et les conventions collectives

Bien que subsistent toujours des réserves méthodologiques, les universités du Québec se sont dotées de politiques d'évaluation des enseignements. Le processus peut changer d'une institution à l'autre, mais l'objectif avéré vise toujours à améliorer la qualité de l'enseignement offert aux étudiants. Comme les universités ont de plus en plus tendance à considérer les étudiants comme des clients, financement de l'État oblige, elles se font un devoir de fournir à ces derniers les outils permettant d'évaluer le service reçu.

Il est étonnant de constater que les conventions collectives des universités traditionnelles, où en principe les professeurs sont évalués moins souvent (pour les fins d'agrégation, de titularisation), balisent davantage le processus d'évaluation des enseignements et l'utilisation des résultats. Dans le réseau de l'UQ, les conventions de travail des professeurs font peu référence au processus d'évaluation des enseignements. Elles se limitent souvent à indiquer que les résultats doivent ou peuvent être ajoutés au dossier d'évaluation du professeur. Or, l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) indique clairement dans son énoncé de principe sur l'évaluation des enseignements qu'*il est impératif que les associations et les syndicats de professeurs prennent des mesures fermes et constantes pour se prémunir contre l'utilisation d'instruments de mesures qui mettent en péril la liberté et la responsabilité des professeurs d'enseigner indépendamment des pressions sociales et politiques.*

Évaluation des enseignements à l'hiver 2006

Au mois d'août 2006, le Doyen des études de premier cycle commande l'analyse des réponses aux questionnaires d'évaluation des enseignements dispensés à la session hiver 2006. L'étude porte sur 10% des questionnaires pour chaque département. Bien que l'on fasse l'inventaire des résultats des différentes rubriques du questionnaire, l'étude porte presque exclusivement sur les commentaires formulés par les étudiants. Le Décanat a opéré une classification, avec le degré de subjectivité qu'une telle opération sous-tend, de l'ensemble des commentaires jugés comme positifs ou négatifs. Ladite analyse a permis de constituer une grille des commentaires associés à chaque département, dont on cerne plutôt mal la pertinence et l'utilisation que l'on pourra en faire.

Selon les résultats, 82% des répondants se déclarent très satisfaits de la qualité des enseignements reçus. Il n'y a donc pas de problème à l'UQTR et on pourrait penser, en toute logique, qu'il n'est pas nécessaire d'implanter l'évaluation systématique des cours. Le niveau de satisfaction des étudiants ne risque pas de changer à chaque session et des vérifications sporadiques (aux trois

ans, par exemple) pourraient être largement suffisantes. Si, au contraire, l'on considère que l'évaluation sur le Web fausse en quelque sorte le processus et que les étudiants complètent le questionnaire pour se « débarrasser » et, qui plus est, le conçoivent comme un passage obligé vers leurs résultats, l'imposer pour l'ensemble des cours n'améliorera pas la situation.

Conclusion

Le Syndicat des professeurs et des professeures a toujours été favorable à l'évaluation des enseignements par les étudiants. L'introduction, en 2002, de l'informatisation du processus d'évaluation a altéré un consensus qui existait depuis 1997.

Le Syndicat considère que l'obligation pour l'étudiant de compléter le questionnaire d'évaluation afin d'avoir accès à ses résultats crée un biais qui peut discréditer, à certains égards, les résultats. D'ailleurs, l'analyse du Doyen montre **que près de 65% des étudiants ont systématiquement coché le même énoncé du début à la fin du questionnaire.** Le fait d'avoir coché des cases ayant une valeur positive ne change rien aux doutes que cette situation peut susciter. Peut-on alors considérer que l'étudiant a pris le temps et mis le sérieux nécessaire à compléter le questionnaire d'évaluation? Reste que les résultats obtenus, qui sont bien entendu colligés et interprétés par la Direction, risquent d'avoir des conséquences importantes sur le cheminement de carrière de l'enseignant.

Mentionnons en dernière instance que le formulaire électronique est présenté à l'étudiant comme étant anonyme. Il le complète et commente l'enseignement reçu et l'enseignant étant assuré, il va sans dire, qu'il ne pourra y avoir de répercussions de quelque nature que ce soit. Pourtant, on sait que la saisie électronique des données, par définition, laisse des traces. Sans doute serait-il plus simple de demander à l'étudiant de signer le questionnaire, comme jadis, et de l'assurer que les commentaires seront anonymement acheminés aux professeurs concernés. Il importe aussi de souligner que ces données circulent dans les différents services et qu'elles peuvent être invoquées par la Direction pour évaluer un professeur, si l'on songe à l'obtention d'une promotion, à un renouvellement de contrat, etc.

L'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) est aussi très claire sur l'utilisation des commentaires anonymes : *Compte tenu de tous ces points de vue, il est imprudent et dangereux de prendre les évaluations anonymes au pied de la lettre en les considérant comme un instrument de mesure de l'efficacité de l'enseignement et comme le seul critère d'évaluation de l'enseignement. Pour nombre de professeurs, les évaluations par les étudiants auront des effets limités ou positifs. Pour d'autres, elles exerceront sur eux des pressions subtiles, ou moins subtiles, pour qu'ils limitent l'expression d'idées à celles que les étudiants approuveront.*

Tout bien considéré, le Syndicat croit que l'on ne peut plus laisser entre les mains d'une seule personne, en l'occurrence le Doyen des études de premier cycle, l'entière responsabilité du processus d'évaluation de l'enseignement. Il serait opportun, comme dans d'autres universités (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec en Outaouais), que l'UQTR forme un comité de suivi de l'évaluation des enseignements, appelé à valider les outils utilisés et à encadrer la démarche. Ce comité agirait comme comité-conseil auprès de la Commission des études.

Le Syndicat a d'ailleurs fait parvenir au Recteur Bourque une lettre faisant l'inventaire des craintes exprimées ici et lui demandant de reporter l'adoption de la nouvelle politique et la formation d'un comité permanent sur le suivi des évaluations. Lors de leur réunion du 5 décembre, les membres de la Commission des études ont de fait convenu de former un tel comité, composé des représentants des professeurs, des chargés de cours et des étudiants. Le comité devra aussi s'adjoindre des spécialistes de l'évaluation afin d'objectiver la démarche. Il s'agit là d'une sage décision.

Évaluation des enseignements à l'UQTR Session hiver 2006

Pour l'ensemble des questionnaires

1185 activités offertes à l'hiver 2006
24 120 questionnaires d'évaluation complétés
801 activités ont été évaluées (67,5%)
7868 étudiants ont complété le questionnaire (87,7%)
5107 étudiants (64,9%) ont systématiquement coché le même énoncé
4194 étudiants (82%) ont coché l'énoncé «fortement d'accord»
2091 étudiants (40,2%) ayant coché le même énoncé ont émis des commentaires

Pour les questionnaires sélectionnés

2590 questionnaires d'évaluation sélectionnés pour l'analyse
10% des questionnaires par «département»
1480 questionnaires (57,8%) n'affichaient aucun commentaire
1095 questionnaires (42,2%) contenaient un commentaire
2111 commentaires furent classés (plus d'un commentaire par questionnaire)
1419 (67,2%) commentaires positifs
687 (32,5%) commentaires négatifs

Extraits de l'analyse de M. Gilles Raïche, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, Département d'éducation et pédagogie, Université du Québec à Montréal sur le processus d'évaluation des enseignements à l'UQTR :

§ **Les questionnaires évaluent la perception des étudiants et il y a des limites aux interprétations que l'on peut en faire.** *On devrait effectuer des analyses de fidélité et de validité et rendre publiques les valeurs qui leur sont associées. L'utilisation de l'informatique peut avoir des avantages, mais les expériences antérieures d'utilisation des outils web à des fins de gestion des activités éducatives et à des fins d'évaluation des apprentissages (Wainer, 2000) montrent qu'il faut toutefois être prudents au regard de nos espoirs. Fréquemment, au contraire, les coûts d'opération sont de beaucoup plus élevés et les aspects basement techniques des environnements informatiques, autant au regard des logiciels utilisés que du personnel de soutien impliqué, limitent grandement la versatilité de cet environnement d'administration de questionnaires.*

§ **L'informatique menace la confidentialité.**

§ **L'obligation pour les étudiants de compléter le questionnaire d'évaluation pour avoir accès à leurs résultats pose problème :**

En premier lieu, la validité des interprétations des résultats d'évaluation pourrait être affectée par des comportements de la part des étudiantes et des étudiants sans aucun lien avec l'objet de l'évaluation.

En deuxième lieu, la précision (fidélité) des résultats d'évaluation pourrait être affectée par le fait que certaines étudiantes et certains étudiants ne donnent pas sérieusement leur appréciation de l'enseignement.

En troisième lieu, la pratique d'obliger les étudiantes et les étudiants à participer au processus d'évaluation des enseignements devrait être minimalement analysée par le comité d'éthique à la recherche de l'UQTR. Cette recommandation est d'autant plus importante que les résultats scolaires ne seraient remis à l'étudiante et à l'étudiant seulement s'il a participé à l'évaluation de l'enseignement.

§ **Favorable à l'évaluation systématique des cours afin d'améliorer le système d'évaluation à partir des données recueillies :** *Évaluer un ensemble de cours offre l'opportunité de réaliser une évaluation du processus d'évaluation et d'obtenir les renseignements nécessaires à l'analyse de la précision (fidélité) des résultats d'évaluation et la validité des interprétations. À cette fin, un très grand nombre de données doit être disponible.*

Table ronde sur l'évaluation des enseignements à l'université

jeudi 25 janvier à 12h

local 2039 pavillon Ringuet

Table ronde sur l'évaluation des enseignements :

- Mme Lucie Guillemette, Vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU) du SPPUQTR et professeure au Département de lettres et communication sociale de l'UQTR : **L'évaluation des enseignements à l'UQTR**
- M. Gilles Raïche, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, Département d'éducation et pédagogie, Université du Québec à Montréal : **Avis sur l'évaluation de la qualité des enseignements de premier cycle appliquée à l'Université du Québec à Trois-Rivières**
- M. Greg Allain, président de l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) :

Énoncé de principe de l'Association sur l'évaluation des enseignements

Les professeurs sont invités à participer en grand nombre en confirmant leur présence au poste 2388

**N'oubliez pas de compléter le questionnaire sur le renouvellement de la convention collective
Cela est très important!**

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2006-2007

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR
3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.379.2341
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

*le livre ouvert
l'arbre en croissance
les mains ouvertes vers les étudiants et la société*